HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme. 2017, Université de Lorraine. hceres-02029668

HAL Id: hceres-02029668

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029668

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade master
Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le Diplôme de formation approfondie de sciences maïeutiques (DFASMa), qui confère le grade de master, constitue le deuxième cycle des études de sage-femme. Le programme de l'enseignement suit les directives de l'arrêté du 19 Juillet 2011 et les recommandations d'un référentiel élaboré par les associations professionnelles de sages-femmes. Il est organisé en 4 semestres et valide 120 crédits ECTS (crédits européens). La quasi totalité des étudiants a vocation à obtenir le diplôme d'Etat de sage-femme (Bac+5), puis à exercer en tant que sage-femme salariée ou libérale. Depuis quelques années, un petit nombre d'étudiants s'engage dans un double cursus permettant l'obtention d'un master et la poursuite d'études au delà du DFA.

Une particularité des formations de maïeutique de l'université de Lorraine est d'être dispensée sur deux sites puisqu'il y a deux écoles de sages-femmes, l'une à Nancy et l'autre à Metz. Sur les 54 étudiants reçus au concours de PACES, 30 sont affectés à Nancy et 24 à Metz. Ces deux écoles ont chacune leur direction propre, mais elles présentent de nombreuses similitudes : le mode de pilotage est identique, un grand nombre de cours sont communs, les modalités pédagogiques sont similaires, et les deux écoles sont représentées dans un Département pédagogique de maïeutique au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine.

Analyse

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
L'enseignement est réparti en 10 unités d'enseignement (UE). Les 120 crédits ECTS du DFA sont répartis en 60 ECTS pour l'enseignement théorique, 56 ECTS pour les stages, et 4 ECTS pour le mémoire de fin d'études. La durée des stages est de 24 semaines en 4ème année et 32 semaines la 5ème année. L'enseignement théorique est dominé par l'obstétrique (UE1), la pédiatrie (UE2) et la gynécologie (UE3), qui valident au total 29 ECTS. L'UE optionnelle (UE8) valide à elle seule 12 ECTS, ce qui montre que la personnalisation du parcourt de l'étudiant a une place importante, mais les options proposées aux étudiants dans ce cadre ne sont pas développées dans le dossier. En fin de 5ème année, un Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) vérifie les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il comporte une épreuve clinique auprès d'une patiente, et une épreuve orale sur un sujet d'obstétrique, gynécologie, pédiatrie ou législation professionnelle. L'utilisation des outils numériques et de la simulation est peu développée dans le dossier. La politique des stages est conforme aux usages habituels. Les étudiants ont un carnet de stage qui précise les compétences attendues. Un entretien à mi stage permet de faire un premier bilan dans le but de limiter le risque de stage non validé. Les notes obtenues aux examens des UE 1, 2, 3 et 9 ne sont pas compensables. Les autres UE théoriques peuvent se compenser entre elles si leur note est supérieure ou égale à 8 sur 20 et si leur moyenne du semestre ou des deux semestres est de 10 sur 20. Un étudiant de 4ème année est admis à poursuivre dans l'année supérieure s'il a acquis toutes les UE, ou s'il a au moins 53 ECTS sur les 60 exigés et l'UE clinique acquise. Le diplôme d'état de sage-femme est subordonné à l'acquisition des 120 ECTS du DFA, de la validation du CSCT et de la soutenance du mémoire.

Selon le dossier déposé par l'établissement, seul un enseignement de 10 heures sur la réflexion éthique est mutualisé entre l'école de Nancy et celle de Metz. La mutualisation des formations en simulation entre élèves sages-femmes et internes, pourtant essentielle, est incertaine à la lecture du dossier.
Le mémoire de fin d'étude fait l'objet d'une préparation très importante et ce point doit être souligné. Le choix du sujet débute dès la troisième année, puis mûri en quatrième, avec signature d'un contrat d'engagement avec un directeur de mémoire. En fin de 5ème année, une autorisation de soutenance est signée par le directeur de mémoire si le travail correspond aux attentes. Enfin, les étudiants sont incités à rédiger un article scientifique, en continuité avec l'enseignement de l'UE7. Au total, cette procédure est lourde et exigeante, mais offre trois avantages : elle réduit le risque de mémoire non validé, constitue une excellente préparation à la démarche scientifique, et contribue au rayonnement de l'école si elle permet la publication de travaux originaux. Cependant, la réglementation universitaire ne permet pas d'empêcher un étudiant de se présenter à un examen dans une formation de niveau licence ou master. La formulation et les modalités de l'autorisation de soutenance devraient probablement être revues pour éviter toute contestation possible devant un tribunal administratif.

Positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le positionnement de la formation dans son environnement médical et professionnel est bien renseigné, mais attendu et conforme à ce qui est observé dans les autres régions françaises. Il n'appelle pas de commentaire. Sur le plan universitaire, l'existence d'un département pédagogique de maïeutique au sein de l'UFR de médecine est intéressante car elle traduit une volonté d'intégration ou de partenariat étroit avec cette UFR. Ce point est très positif pour l'évolution de la formation.
En revanche, le dossier ne décrit pas d'adossement de la formation à des laboratoires et/ou des équipes de recherche, ni de partenariats internationaux réguliers. Certes, la formation traditionnelle des étudiants sages-femmes ne nécessitait pas ce type d'environnement. Néanmoins, il devient déterminant pour les étudiants qui souhaitent s'ouvrir à la recherche en s'engageant dans une filière de master scientifique.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le suivi des diplômés est assez bien renseigné, surtout pour les étudiants de Nancy. Parmi les diplômés entre 2011 et 2015, 11 étudiants ont bénéficié d'une passerelle pour intégrer l'UFR de médecine ou d'odontologie et 5 autres étudiants ont entamé ou poursuivi une filière master (2 M1 et 3 M2). La grande majorité des autres diplômés exerçaient comme sage-femme salariée dans une maternité publique ou privée. Enfin, entre 0 et 8 diplômés par an optent pour un exercice libéral.
Les données pour Metz sont moins précises. Entre 2009 et 2014, quatre étudiants ont bénéficié d'une passerelle pour intégrer l'UFR de médecine. Bien que le dossier ne l'exprime pas clairement, il semble qu'aucun étudiant diplômé n'ait continué ou débuté une filière master. Parmi les diplômés sortis en 2015, 85% ont une activité de sage-femme salariée, et 15% sont en exercice libéral.

Pilotage de la formation

Le pilotage de la formation est assuré pour chaque école, par un Conseil technique incluant un directeur technique et d'enseignement et dans l'université, par un Département pédagogique de maïeutique au sein de l'UFR de médecine.
En conservant leurs Conseils techniques, avec un directeur gynécologue obstétricien, les écoles de Nancy et Metz ont fait ainsi le choix de garder le mode de pilotage qui était celui de toutes les écoles de sages-femmes il y a quelques années. Ce mode de pilotage a l'avantage de permettre aux écoles de fonctionner normalement dans une période de transition.
Le Conseil du département pédagogique de maïeutique associe des sages-femmes directrices et enseignantes des deux écoles, des médecins participant à l'enseignement, et des étudiants. Sa mise en place témoigne d'une double volonté : favoriser l'harmonisation pédagogique entre les deux écoles ; et établir un partenariat étroit avec l'UFR de médecine, voire une intégration au sein de celle-ci.
Pour ce qui concerne l'enseignement de la gynécologie et de l'obstétrique, la liste des chargés de cours transmise par l'université de Lorraine, montre notamment la participation des professeurs de l'UFR de médecine de Nancy et de praticiens des centres hospitaliers de Metz et Thionville. Les enseignements et les terrains de stages sont évalués par les étudiants. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte pour engager si besoin des actions correctrices. Le niveau académique des sages-femmes enseignantes est globalement conforme aux attentes (deux enseignantes titulaires d'un master et une d'un doctorat). Au total, le pilotage de la formation apparaît très positif.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le nombre de redoublements rapportés dans le dossier ne concerne qu'une seule année complète (2014-2015). Il suggère une différence sensible entre les écoles de Metz et Nancy. En 2014-2015, aucun étudiant de Metz n'a redoublé la 4ème ou la 5ème année ; à Nancy, deux étudiants ont redoublé la 4ème année et 5 étudiants ont redoublé la 5ème année. Le dossier ne commente pas cette différence, ce qui est regrettable.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Pilotage de la formation permettant un bon fonctionnement dans une période de transition pour les écoles de sages-femmes, et un partenariat étroit avec l'UFR de médecine.
- Bonne formation théorique et pratique avec un réel apprentissage du savoir-faire et du savoir-être.
- Pratique réflexive par présentation et études de cas, analyses de pratiques, ateliers réflexifs sur la base de situations réelles ou fictives.
- Accompagnement fort des étudiants dans la préparation du mémoire de fin d'études.
- Assez bonne connaissance du devenir des diplômés.
- Nombre significatif, bien qu'encore insuffisant, d'étudiants diplômés de l'école de Nancy s'engageant dans en une filière master scientifique.

Points faibles :

- Procédure d'autorisation de soutenance de mémoire en désaccord avec les règlements universitaires.
- Différences non expliquées entre les écoles de Metz et de Nancy pour ce qui concerne le nombre de redoublements et le nombre de diplômés engagés dans une filière master (aucun cas rapporté à Metz dans le dossier).
- Quasiment pas de mutualisation des enseignements avec d'autres formations.

Avis global et recommandations :

Cette formation est indiscutablement de qualité. Cependant, il apparaît indispensable d'harmoniser davantage les fonctionnements des deux écoles, notamment en ce qui concerne la mutualisation d'UE et l'engagement dans la filière master scientifique. Enfin, il est nécessaire de revoir la formulation et les modalités de l'autorisation de soutenance de mémoire avec les services administratifs et juridiques de l'université pour éviter tout risque de contestation.

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques

Observations :

Le rapport d'évaluation concernant le grade Master, Sciences Maïeutiques relève trois points faibles auxquels nous souhaitons apporter des observations.

- Procédure d'autorisation de soutenance de mémoire en désaccord avec les règlements universitaires :

  - Afin de ne pas empêcher un étudiant qui le souhaite à soutenir son mémoire, l'autorisation à soutenir demandée au Directeur de mémoire ne sera qu'un avis à compter de l'année universitaire 2017-2018

- Différences non expliquées entre les écoles de Metz et de Nancy pour ce qui concerne le nombre de redoublements et le nombre de diplômés engagés dans une filière master (aucun cas rapporté à Metz dans le dossier).

  - La docimologie est identique pour les deux écoles mais les sujets d'examen sont différents sauf quand l'enseignement est mutualisé
  - Nous travaillons à l'augmentation de la proportion des enseignements mutualisés afin de permettre des sujets communs
  - La différence du nombre de redoublants en 5ème année entre Nancy et Metz concernent des étudiants n'ayant pas présenté leur mémoire de fin d'études
  - Comme il est noté dans le dossier d'évaluation page 9, les deux écoles ont 5 à 10 étudiants par an qui se sont engagés dans une filière Master.

- Quasiment pas de mutualisation des enseignements avec d'autres formations.

  - La difficulté de rendre les calendriers des différentes formations compatibles pour une mutualisation des enseignements est un frein

  - L'utilisation des nouvelles technologies et outils numériques (e-learning, cours enregistrés et diffusés au sein de nos structures..) seront une solution, mais nous oblige à avoir un appui technique que nous n'avons pas pour le moment et qu'il faudra envisager à court terme

Le Vice-Président en charge de la Formation

E. Baumgartner